

Notre réf.: 2006-03-21/132 / dec

Berne, le 17 mai 2006

Destinataires :

Partis politiques

Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne

Associations faîtières de l'économie

Autres milieux concernés

Suppression et simplification d'autorisations: ouverture de la procédure de consultation

Mesdames et Messieurs,

Le 17 mai 2006, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'économie de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux concernés au sujet du projet de suppression et simplification d'autorisations.

Le délai de la consultation court jusqu'au **24 août 2006**.

Le projet se situe dans la ligne des efforts déployés par le Conseil fédéral et l'administration pour simplifier la vie des entreprises et supprimer les réglementations qui ne sont plus nécessaires, et qui restreignent inutilement la marge de manœuvre des entreprises. Comme les autorisations sont un élément important de la charge administrative des entreprises, leur suppression contribue à l'allègement administratif, qui est une des composantes de la politique de croissance du Conseil fédéral. La procédure de consultation rassemble ici en un paquet les autorisations dont la suppression ou la simplification impliquent la modification de lois; en l'occurrence, six lois fédérales sont concernées.

Vous trouverez en annexe, pour avis, les modifications des six lois et les explications qui s'y rapportent; l'ensemble du dossier mis en consultation peut être vu sous : <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/ind2006.html>. Pour plus de détails, le rapport « Simplifier la vie des entreprises » est également disponible sur le site internet du SECO : http://www.seco.admin.ch/imperia/md/content/news/medienmitteilungen/rapport_slvde.pdf.

Nous vous prions de remettre votre prise de position (cf. questionnaire en annexe) d'ici au 24 août 2006 au Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction de la politique économique,

Effingerstrasse 1, 3003 Berne, ou plus directement à M. Nicolas Wallart (tél. 031/ 322 21 16) ou à Mme Anne de Chambrier (tél. 031 323 3735, lu-ma-je). Sans nouvelles de votre part d'ici au délai susmentionné, nous présumerons que vous approuvez les textes en question.

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Département fédéral de l'économie

Joseph Deiss

Annexes (d, f, i):

- projet mis en consultation et rapport explicatif
- liste des organisations consultées
- questionnaire